

Accusé de réception en préfecture
034-263401457-20260428-04-2026-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026



VILLE DE
VENDARGUES

C.C.A.S.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil d'administration du 28 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
034-263401457-20260428-04-2026-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Sommaire

1	Eléments de contexte	4
2	Priorités du budget	4
3	Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement ...	5
3.1	Section de fonctionnement.....	5
3.1.1	Dépenses de fonctionnement	5
3.1.2	Recettes de fonctionnement.....	6
3.2	Section d'investissement.....	7
3.2.1	Dépenses d'investissement	7
3.2.2	Recettes d'investissement.....	7
4	Répartition des dépenses et recettes du BP 2026	8

1 Eléments de contexte

L'exercice 2025 du budget du CCAS se clôture avec un excédent global de 11 536,02 €, en léger recul par rapport à l'exercice précédent (-1 737,12 €). Cette évolution traduit une situation financière globalement saine, tout en mettant en évidence un contexte budgétaire qui demeure contraint.

Pour l'exercice 2026, le contexte économique reste marqué par de fortes incertitudes inflationnistes. Si une modération progressive de l'inflation est envisagée par certains organismes, les niveaux de prix, notamment en matière d'alimentation, d'énergie et de charges contraintes, demeurent élevés. Cette situation continue de peser durablement sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des publics les plus fragiles, et est susceptible d'entraîner une augmentation des sollicitations auprès du CCAS.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2025 (-1 737,12 €) est encore compensé par les excédents reportés des exercices antérieurs, permettant ainsi de préserver l'équilibre financier de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, le budget du CCAS devra par ailleurs intégrer le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), démarche obligatoire en début de mandat, essentielle pour actualiser le diagnostic social du territoire et définir des orientations stratégiques adaptées aux réalités locales. Cette étude conditionnera la mise en œuvre des actions futures et la priorisation des interventions du CCAS.

Afin de garantir la continuité du service public social, de répondre à l'évolution des besoins de la population et de financer la réalisation de l'ABS, la subvention d'équilibre versée par le budget communal devrait être portée à 85 000 €. Ce soutien renforcé constitue un levier indispensable pour permettre au CCAS de poursuivre ses missions, d'adapter son action aux tensions sociales persistantes et de disposer d'un cadre d'analyse actualisé pour les années à venir.

2 Priorités du budget

À l'instar des exercices précédents, le budget 2026 du CCAS aura pour objectif prioritaire de soutenir les personnes en situation de difficulté sociale, en poursuivant la mise en œuvre des dispositifs d'aides et d'actions de solidarité à destination des publics les plus fragiles.

À ce titre, le CCAS continuera d'assurer l'attribution des aides sociales facultatives, notamment :

- les aides alimentaires (colis, soutien ponctuel, etc.) ;
- les aides et secours exceptionnels aux familles et aux personnes en difficulté, comprenant notamment l'aide au règlement de factures prioritaires, les aides liées au handicap (appareillages), les aides aux soins, ou encore les aides à domicile.

Le CCAS poursuivra également des actions de prévention, de maintien de l'autonomie et de lien social, telles que l'animation d'ateliers mémoire, la mise en place d'activités physiques adaptées, ainsi que le soutien financier aux associations locales ou départementales participant à des actions sociales, de prévention et d'animation sur la commune (FNATH, Banque Alimentaire de l'Hérault, Secours Catholique, Restaurants du Cœur, etc.).

Par ailleurs, comme chaque année, le CCAS prendra en charge les actions en faveur des seniors, notamment :

- l'organisation du repas annuel des aînés à partir de 65 ans ;
- la distribution des colis de fin d'année pour les habitants âgés de 75 ans et plus ;
- la célébration des anniversaires marquants des personnes âgées (90 ans, 100 ans) ;
- ainsi que diverses animations contribuant au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement.

Enfin, l'exercice 2026 sera marqué par le lancement de **l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**, démarche obligatoire en début de mandat. Cette étude permettra d'actualiser le diagnostic social du territoire, d'identifier précisément les évolutions des besoins de la population et de disposer d'un cadre d'analyse partagé pour orienter, à moyen et long terme, les actions et priorités du CCAS en cohérence avec les réalités locales.

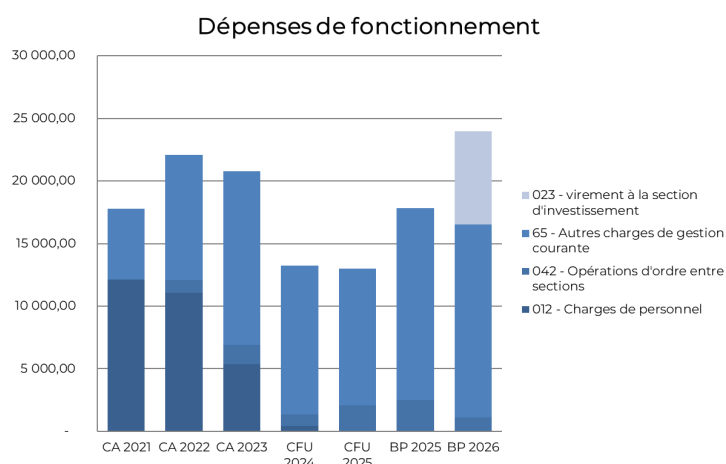
3 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget prévisionnel 2026 du CCAS s'établirait équilibré en recettes et en dépenses à 91 967.50 € pour le fonctionnement et à 13 136.02 € pour l'investissement. Cette évolution à la hausse s'explique principalement par la réévaluation de la subvention communale, augmentée de 10 000 €, destinée au financement de l'analyse des besoins sociaux.

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 *Dépenses de fonctionnement*

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	28 466,87	46 293,31	62 117,05	63 920,92	65 796,36	67 905,00	68 000,00
012 - Charges de personnel	12 113,88	11 036,98	5 354,18	420,00	-	-	-
042 - Opérations d'ordre entre sections	-	1 055,83	1 549,84	943,00	2 052,55	2 500,00	1 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 691,20	9 997,13	13 876,00	11 871,48	10 940,76	15 352,17	15 400,00
023 - virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-	-	7 467,50
Total général	46 271,95	68 383,25	82 897,07	77 155,40	78 789,67	85 757,17	91 967,50



Chapitre 011 – charges à caractère général :

Le chapitre des charges à caractère général prévoit les diverses charges liées au fonctionnement du service parmi lesquelles :

- l'organisation des diverses animations du CCAS dont le repas des aînés et le bal, la distribution des colis de Noël, les activités physiques adaptées,
- la tenue des permanences juridiques du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDF),
- les charges diverses liées au fonctionnement courant du service (frais de maintenance, achats de fournitures de petits équipements et de fournitures administratives, frais de photocopies, ...),
- les frais occasionnés pour honorer les aînés de la commune fêtant leurs 90 ans ou 100 ans.

Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre ne prévoit pas de charges pour 2026.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les diverses subventions versées à des associations parmi lesquelles la Banque alimentaire de l'Hérault, la FNATH, la Fédération des aveugles amblyopes France, les Restos du cœur, le Secours catholique, la Ligue contre le cancer, ainsi que les aides et secours exceptionnels aux particuliers.

Chapitre 042 – opération d'ordre de section à section

Ce chapitre retrace les opérations comptables liées aux amortissements des immobilisations (ordinateurs, mobiliers,...).

3.1.2 Recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté						10 757,17	6 967,50
70 - Produit des services	10 383,70	167,39					
74 - Dotations participations	60 000,00	60 000,00	60 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	85 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,43	0,56	620,00	1 125,00			
77 - Recettes exceptionnelles	150,00	650,00					
Total général	70 534,13	60 817,95	60 620,00	76 125,00	75 000,00	85 757,17	91 967,50

La principale recette de fonctionnement du budget du CCAS est constituée par la subvention annuelle versée par le budget de la Ville de Vendargues, qui s'élèverait à 85 000 € (chapitre 74) en 2026. Cette subvention est en augmentation exceptionnelle de 10 000 € par rapport à l'exercice précédent afin de permettre la prise en charge des dépenses liées à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. Le complément des recettes de fonctionnement est constitué du report de l'excédent de l'exercice antérieur, pour un montant de 6 967,50 €.

3.2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
20 - immobilisation incorporelles							
21 - Immobilisations coporelles	449,00	2 472,00	-	2 412,00	-	5 015,97	13 136,02
Total général	449,00	2 472,00	-	2 412,00	-	5 015,97	13 136,02

Le budget primitif prévoirait l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS). Cette démarche constitue une obligation réglementaire pour le CCAS en début de mandat et vise à disposer d'un diagnostic actualisé des besoins de la population. Les résultats de cette analyse permettront d'éclairer les orientations stratégiques de l'action sociale du CCAS et d'adapter les interventions aux réalités sociales du territoire.

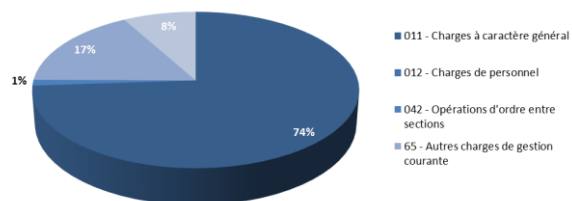
3.2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2025	BP 2026
001 - Excédent d'investissement reporté			-			2 515,97	4 568,52
021 - virement de la section de fonctionnement							7 467,50
10 - Dotations fonds divers et réserves	793,80		73,65	405,51		-	-
040 - Opérations d'ordre entre sections		1 055,83	1 549,84	943,00	2 515,97	2 500,00	1 100,00
Total général	793,80	1 055,83	1 623,49	1 348,51	2 515,97	5 015,97	13 136,02

La section d'investissement en recettes intègre les produits issus des opérations d'ordre liées à l'amortissement des immobilisations, le résultat antérieur reporté de la section d'investissement, ainsi que le virement provenant de la section de fonctionnement.

4 Répartition des dépenses et recettes du BP 2026

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

